RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07629
Numéro SIREN : 442 395 448
Nom ou dénomination : Direct Energie

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2013 sous le numéro de dépôt 112152

1311226101

DATE DEPOT :	2013-12-12
NUMERO DE DEPOT :	2013R112152
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	Direct Energie
ADRESSE :	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2013/12/11
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

EC 11/12/13 ES

DIRECT ENERGIE
Société Anonyme au capital de 4 658 292,40 €
Siège Social : 2 bis rue Louis Armand, 75015 Paris
442 395 448 RCS Paris
(la « Société »)

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
12 DEC. 2013
Sous le N° : 117152

961762S

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 DECEMBRE 2013

EXTRAIT

L'an deux mille treize,
Le onze décembre,
A 16 Heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société Direct Energie (la « **Société** ») se sont réunis au siège social de la société **IMPALA SAS**, situés au 4 rue Euler à Paris (75008), sur convocation écrite du Président du Conseil d'administration faite à chacun des administrateurs.

[...]

6. <u>Réduction de capital non motivée par des pertes de 754 129 euros par annulation de la totalité des 7 541 290 actions auto-détenues par la société et délégation donnée au président à l'effet de réaliser cette opération</u>

Le Conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 9 décembre dernier et conformément aux articles L.225-204 et suivants du Code de Commerce,

- décide de réduire le capital social d'un montant de 754 129 euros pour le ramener de 4 762 325,50 euros à 4 008 196,50 euros par annulation de la totalité des 7 541 290 actions propres de 0,1 euros de valeur nominale détenues par la Société à la suite de la transmission de patrimoine à titre universel opérée par la fusion entre les sociétés Poweo et Direct Energie le 11 juillet 2012,
- décide que la différence entre la valeur comptable de 26 243 689 euros des actions annulées et leur valeur nominale soit imputée sur le compte de prime de fusion à hauteur de 842 013,60 euros et sur le compte de primes d'émission à hauteur de 24 647 546,40 euros,
- confère tous pouvoirs au Président pour procéder à la réalisation matérielle de la réduction du capital, et notamment d'apporter aux statuts les modifications découlant de la présente décision, de procéder aux ajustements nécessaires et d'accomplir toutes formalités nécessaires, notamment celles visées à l'article L. 225-205 du Code de

commerce et, le cas échéant, décider, en cas d'opposition des créanciers, de prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances.

[...]

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Monsieur Xavier Caïtucoli